

Collège Sciences de la santé

Scolarité D.U. Santé

Case 148

146, rue Léo Saignat

CS 61292

33076 BORDEAUX Cedex

**DIPLOME D'UNIVERSITE
1000 JOURS, SANTE MENTALE ET PSYCHIATRIE PERINATALE**

3ème Cycle

UFR de rattachement : UFR des Sciences Médicales.

ARTICLE I - OBJECTIFS DU DIPLOME

Cet enseignement a pour but de transmettre les connaissances et l'état des recherches actuelles en psychiatrie périnatale et former des soignants dans ce domaine.

ARTICLE II - RESPONSABLES

Responsable universitaire :

Professeur Manuel BOUVARD

Hôpital Charles Perrens

Pôle Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent

121, rue de la Béchade

33076 Bordeaux Cedex

Coordinateur :

Docteur A.L. SUTTER-DALLAY

Pôle universitaire de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

Centre Hospitalier Charles Perrens

121, rue de la Béchade

33000 BORDEAUX

Tél. : 05 56 56 17 82

Fax : 05 56 56 17 68

alsutter@ch-perrens.fr

Conseil scientifique :

Professeur M. BOUVARD, Docteur A.L. SUTTER-DALLAY, Docteur COICAUD, Madame S. BARANDON, Madame I. LACAZE, Madame JONCHERAY-CHAAR, Madame LOUSTAU.

ARTICLE III - ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION

A/ Capacité d'accueil :

Le nombre minimum de candidats est fixé à **10** et le maximum à **25**.

B/ Durée des études et rythme de la formation :

La durée de la formation est d'une année universitaire et se déroule tous les ans.

C/ Enseignement, volume horaire et organisation :

L'enseignement se fait en présentiel.

L'enseignement, dont le programme figure en annexe au présent règlement, a un volume horaire global de **105 heures**, il est dispensé sous la forme de 3 sessions de cours d'une semaine chacune (horaires 9h00-12h00 et 14h00-18h00) réparties entre les mois de novembre et mai.

Les cours se déroulent dans les locaux du Centre Hospitalier Charles Perrens à Bordeaux d'octobre à juin de l'année universitaire.

Un stage facultatif peut se dérouler au CHU, au CH Charles Perrens, filière de psychiatrie périnatale, autres services de Psychiatrie Périnatale validé par la coordination du DU.

ARTICLE IV - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Sont admis à s'inscrire à ce D.U., après autorisation du Professeur responsable :

- Les médecins, les internes DES de psychiatrie, de gynécologie-obstétrique, de pédiatrie et de santé publique, les internes de médecine générale,
- Les psychologues titulaires d'un Master 2,
- Les infirmiers, sages-femmes, puéricultrices et auxiliaires de puériculture, orthophonistes, et psychomotriciens.

Sur dérogation accordée par l'un des responsables : toute autre personne après examen de son C.V. et de son dossier.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

ARTICLE V - CONTROLES DE CONNAISSANCES ET CONDITIONS DE VALIDATION

A/ Contrôle des connaissances théoriques à la fin de l'année de formation :

- 1) Examen écrit (durée 1 heure, noté sur 20),
- 2) Remise d'un mémoire (avant le 30 septembre).

B/ Jury :

Il est composé comme suit :

- au moins l'un des coordonnateurs,
- 2 à 4 membres du conseil scientifique.

C/ Redoublement :

Le redoublement est autorisé en cas d'échec ou non présentation du mémoire.

La durée du bénéfice de l'écrit est de 2 ans.

ARTICLE VI - COUT DE LA FORMATION

En formation initiale : **500€ /an**

En formation continue :

Reprise d'études non financées : **500€ /an**

Reprise d'études financées : **1000€ /an**

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

ARTICLE VII - DELIVRANCE DU DIPLOME

Le Diplôme d'Université « 1000 jours, santé mentale et psychiatrie périnatale » est délivré aux candidats admis, sous le sceau de l'Université de Bordeaux et la signature de son Président.

Création : Conseil UFR 1 du 24/06/1996 et du 16/06/1997
C.A. du 16/06/1997

Modifications : Conseil UFR 1 du 19/10/1998
C.A. du 13/11/1998

Conseil UFR 1 du 15/04/2002
C.E.V.U. du 30/04/2002
C.A. du 17/05/2002

Suspension : Conseil UFR 1 du 19/12/2005
C.A. du 12/01/2006

Modifications : Conseil UFR 1 du 18/06/2007
C.A. du 11/07/2007

Conseil UFR Sciences Médicales du 10/03/2010
C.E.V.U. du 25/03/2010

Mise à jour : le 17/02/ 2011

Ouverture d'un module optionnel et modifications :
Conseil UFR Sciences Médicales du 11/05/2015
Conseil du Collège Sciences de la santé du 11/06/2015

Modifications : Conseil UFR Sciences Médicales du 11/04/2016
Conseil du Collège Sciences de la santé du 19/04/2016

Changement de responsable, suspension du module optionnel à compter de l'année universitaire 2020-2021 pour une durée indéterminée et modifications :
Conseil UFR Sciences Médicales du 12/10/2020
Conseil du Collège Sciences de la santé du 26/11/2020

Réouverture du Module optionnel « Initiation à la Psychothérapie Interpersonnelle Formation qualifiante Niveau A » :
Conseil UFR Sciences Médicales du 12/07/2021
Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/09/2021

Suppression du module optionnel, changement d'intitulé et modifications :
Conseil UFR Sciences Médicales du 13/03/2023
Conseil du Collège Sciences de la santé du 30/03/2023
(Version 11)

**PROGRAMME DU DIPLOME D'UNIVERSITE
1000 jours, santé mentale et psychiatrie périnatale**

*** 1ère SESSION :**

- Le projet procréatif. Le désir d'enfant
- Physiologie de la grossesse, de l'accouchement et du post-partum
- Psychologie de la grossesse, de l'accouchement et du post-partum
- L'établissement des premiers liens mère-enfant, les interactions parents-enfants
- La place de l'enfant au sein de la famille.
- Situations particulières : Procréation médicalement assistée, familles mono parentales, couples homosexuelles...
- Concept de développement et de psychopathologie du développement
- Méthodes d'évaluation et d'examen du nouveau-né et du nourrisson
- Développement normal :
 - Développement moteur
 - Développement de la communication et du langage
 - Développement des émotions
 - Développement cognitif
 - L'attachement
 - Les interactions mère-enfant

*** 2ème SESSION :**

- Pathologies psychiatriques du post-partum :
 - post-partum blues
 - psychoses puerpérales
 - dépressions post-natale
- Psychotropes et grossesse, accouchement et post-partum
- Les bébés et leurs parents dans les services de néonatalogie
- Retentissement des troubles psychiatriques puerpéraux sur le développement psycho affectif de l'enfant
- Maltraitance précoce : facteurs de risque, prévention et protection de l'enfant
- Le réseau en psychiatrie périnatale
- Hospitalisations mère-enfant, et unité mère-enfants
- Spécificité des psychothérapies en période périnatale

*** 3ème SESSION :**

- Troubles précoce du développement
 - Les troubles du développement moteur
 - Les troubles du développement cognitif
 - Les troubles du développement socio-affectif
 - Les troubles du développement du langage
 - Les troubles des interactions mère-enfant.
 - Autres
 - Dépression du nourrisson
 - Troubles des conduites alimentaires
 - Troubles du sommeil
 - Le spasme du sanglot
 - Les retards de croissance
- Principes généraux des interventions thérapeutiques chez le jeune enfant.